

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10
Date de la convocation		
21/11/2023		
N°		
2023-49		

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Bertrand JOUVE,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Nicole EYNAUD, Isabelle BREST, Françoise SEVILLA,

Pouvoirs : Isabelle BREST à Jean-Pierre HAUCOURT, Françoise SEVILLA à Bernard OLLIVIER

Sylvie GONTERO a été nommée secrétaire.

Objet : Subvention exceptionnelle accordée à l'association « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait d'attribuer à l'Association « Les amis de la Gendarmerie » une subvention et d'adhérer à cette même association.

Cette association a pour vocation de mieux faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir. Elle répond au renforcement des liens entre la Gendarmerie et les élus.

Afin de valoriser ces actions, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

FIXE, à 100 € la subvention exceptionnelle accordée à l'association « Les Amis de la Gendarmerie »

DIT, que les crédits seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal 2023

VOTE : 07 POUR, 01 CONTRE, 02 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Sylvie GONTERO

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10
Date de la convocation		
21/11/2023		
N°		
2023-50		

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Bertrand JOUVE,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Nicole EYNAUD, Isabelle BREST, Françoise SEVILLA,

Pouvoirs : Isabelle BREST à Jean-Pierre HAUCOURT, Françoise SEVILLA à Bernard OLLIVIER

Sylvie GONTERO a été nommée secrétaire.

Objet : Projet d'un parc agri voltaïque sur la commune de Saignon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société PHOTOSOL souhaite développer un projet d'agri voltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saignon, sur les parcelles suivantes :

- ✓ Lieudits :
- ✓ Bois de Poussel, parcelles G100, G105, G111
- ✓ Fontaines des Annes G24, G53, G54
- ✓ Ballalot F317, F318, F320
- ✓ Escudelettes G98, G99
- ✓ Vatan G220

Pour une superficie globale de 14ha 43a 15ca

Ces parcelles se situent en zone N correspondant aux Milieux Naturels à protéger

Vu le Code de l'environnement et en particulier l'article L333-1

Vu le PLU de la Commune du 10 février 2020

Vu la Charte de Parc Naturel Régional du Luberon, 2020-2024, dans ces missions de protection des paysages, de transmission des patrimoines en gérant durablement les ressources naturelles et en prenant en compte la « Doctrine solaire photovoltaïque du PNRL »

Vu La motion relative aux installations photovoltaïques sur terres agricoles en Région PACA votée par la Chambre Régionale d'Agriculture PACA du 28 novembre 2022 préconisant d'une part:

- ✓ De privilégier les surfaces artificialisées
- ✓ De refuser tout projet d'installation photovoltaïque au sol sur des terres agricoles ou susceptibles de l'être
- ✓ Que ces projets agri voltaïques soient soumis à la réglementation de la SAFER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de parc agri voltaïque

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20231127-DE_2023_50-DE



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à informer la Société PHOTOSOL de la décision du Conseil Municipal

VOTE: 07 CONTRE, 03 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance


Sylvie GONTERO

Le maire de Saignon


Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10
Date de la convocation		
21/11/2023		
N°		
2023-51		

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Bertrand JOUVE,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Nicole EYNAUD, Isabelle BREST, Françoise SEVILLA,

Pouvoirs : Isabelle BREST à Jean-Pierre HAUCOURT, Françoise SEVILLA à Bernard OLLIVIER

Sylvie GONTERO a été nommée secrétaire.

Objet : lancement de la procédure de cession d'une partie du domaine privé de la commune Rue du Portail Rouge

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le code de la voirie communale, et notamment son article L141-3, modifié par Ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 - article 3 ;

Vu l'enquête de voisinage qui sera faite ;

Considérant qu'une partie du domaine privé de la commune, n'est plus utilisé par le public.

Considérant la demande faite par M Serge GOISSE d'acquérir une partie du domaine privé de la commune, enclavée dans la Parcelle AH12 6 rue du Portail Rouge

Compte tenu de la désaffectation de cette partie du domaine privé de la commune, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'une partie du domaine privé de la commune lorsqu'elle cesse d'être affectée à l'usage du public.

Considérant, qu'une enquête voisinage devra être organisée conformément aux dispositions de l'article L141-3, modifié par Ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 - article 3 du code de la voirie communale.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Constata la désaffectation de cette partie du domaine privé de la commune,

Décide de lancer la procédure de cession d'une partie du domaine privé prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Monsieur le maire à organiser une enquête de voisinage sur ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20231127-DE_2023_51-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

VOTE : 08 POUR, 01 CONTRE, 01 ABSTENSION

La secrétaire de séance



Sylvie GONTERO

Le Maire



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10
Date de la convocation		
21/11/2023		
N°		
2023-52		

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Bertrand JOUVE,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Nicole EYNAUD, Isabelle BREST, Françoise SEVILLA,

Pouvoirs : Isabelle BREST à Jean-Pierre HAUCOURT, Françoise SEVILLA à Bernard OLLIVIER

Sylvie GONTERO a été nommée secrétaire.

Objet : Actualisation du linéaire de voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la longueur de la voirie communale impacte les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F). Il est donc nécessaire de communiquer aux services de la préfecture, la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 9 décembre 2004 précise les critères nécessaires à la prise en compte des modifications concernant la longueur de la voirie communale. Ainsi le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal, sans enquête publique à condition de ne pas porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies (art L2334-1 à L2334-23 du CGCT).

Vu les articles L2334-1 à L2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de la Préfecture de Vaucluse

Vu la délibération du 19 juillet 1990

Vu le procès-verbal de requalification urbaine de la D 174 , section située entre les carrefours RD174 : rue du Quai et voie communale de la Bourgade D 48 en date du 05 août 2019

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le linéaire communal porté à 34 350 mètres
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à déclarer ce linéaire auprès des services de la Préfecture de Vaucluse pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement

VOTE : UNANIMITE

REPUBLICQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20231127-DE_2023_52-DE



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie GONTERO

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT